

Compte-rendu synthétique réunion sécurité-incivilités

Présents : Mairie (P. Emeriau, M. Peeters) ASB : (G. Ackaouy, H. Poinot)

Les Kites-surf

A la Courance : uniquement 3 écoles de kites.

Aux Rochelets : 1 école de Kite et les particuliers.

Règlement : 2 moniteurs maximum par école et 4 élèves par moniteur.

Cette règle vient d'être rappelée à une école qui n'a pas respecté ces prescriptions.

Les kites doivent évoluer au delà de la limite des 300m. Evidemment les kite-surfeurs partant de la plage, ils évoluent au départ dans la bande des 300m.

Les ASB rappellent qu'un passage régulier et inopiné de la Police Municipale permettrait le respect des règles.

M. Emeriau ne peut pas préciser la fréquence des rondes. Il rappelle la faiblesse des effectifs et leur charge.

Les ASB s'interrogent sur le retour d'image et l'impact économique pour la station. Est-ce une activité qui apporte un plus à St-Brevin ?

Oui, répond la municipalité, avec les écoles et l'UCPA.

Nos interlocuteurs ouvriront un débat en réunion de bureau "élus".

Les ASB posent aussi le principe d'une taxe sur la pratique du kite.

Affichage plage

Les ASB déplore l'absence du n° de téléphone pour signaler les incivilités.

M. Emeriau nous informe que ce numéro figure sur un autocollant qui est fréquemment arraché. Il va faire procéder à une actualisation.

Tout Brevinois peut appeler ce numéro pour signaler les incivilités liées au non-respect des arrêtés municipaux.

Il s'agit du numéro de la mairie, 02 40 64 44 44, que l'on peut contacter de 9 à 12h et de 13h30 à 17h.

M. Emeriau nous autorise à l'affichage sur le site.

Les MNS participent aux respects des règles mais ne sont pas assermentés. Les postes de secours sont ouverts de 11 à 12h30 et de 14h30 à 18h45.

Divers

Une cale à bateaux a été fermée à l'Océan pour raison de sécurité. Utiliser la cale du Pointeau et celle de Mindin.

Les ASB ont signalé les éternelles incivilités avec les chiens.

L'utilisation du sentier du littoral par les cyclistes ne semble pas être un problème grave, peu ou pas de plainte, dans la mesure où la pratique tient compte du respect d'autrui.

Satisfaction du côté des aires de camping-cars pour l'emplacement et le remplissage. Toutefois des rappels à l'ordre ont été effectués sur le boulevard de l'Océan quand il ne s'agissait pas de simples stationnements.

Les gens du voyage ont acheté un terrain du côté de La Brosse !!

Le stage du policier qui sera chargé de verbaliser les contrevenants pour excès de vitesse ou abondance de décibels aura lieu en septembre.

Encore une fois merci à nos interlocuteurs élus pour leur écoute.